

DEC130921DR18

Décision portant nomination de Mme Sophie Deroubaix, aux fonctions de chargée de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR8025 intitulée Centre d'Histoire Judiciaire

LE PRESIDENT,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 070007DAJ du 18 janvier 2007 portant approbation de la Charte pour l'usage de ressources informatiques et de services Internet ;

Vu le document d'orientation et de cadrage de politique de sécurité des systèmes d'information (PSSI) du CNRS du 15 novembre 2006 ;

Vu la décision n° 111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu la décision n° DEC10A004DSI du 18/12/2009 approuvant le renouvellement de l'unité n°UMR8025, intitulée *Centre d'Histoire Judiciaire*, dont le directeur est M. Serge Dauchy ;

Vu l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Nord-Pas de Calais et Picardie;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Sophie Deroubaix, au grade de Technicien, est nommé chargée de sécurité des systèmes d'information de l'unité UMR8025 à compter du 15 mars 2013.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Lille, le 15 mars 2013

Pour le président et par délégation,
Le directeur d'unité
Serge Dauchy